

CHANTIER :LE VAL MARIDATS - CLERMONT LE FORT

LOT :AEP - RESEAUX SECS

ENTREPRISE :MIDI TP

ADRESSE :9 avenue Pierre Sépard ZI La Piche - 31600 SEYSSSES

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

DU : 18/09/2024

Montant du Marché		Avenants (H.T.)		
		N°	Montants avenants	Montant av. + marché
Montant H.T.	80 595,97 €	1		
T.V.A. 20%	16 119,19 €	2		
T.T.C.	96 715,16 €	3		
		4		
TOTAL H.T.			0,00 €	80 595,97 €
TOTAL T.T.C.				96 715,16 €

Caution Bancaire H.T.	4 029,80 €		
Caution Bancaire T.T.C.	4 835,76 €		

LIBELLE	CUMUL	%	CUMUL PRECEDENT	SITUATION
TRAVAUX MARCHES (Montant H.T.)	80 595,97 €		76 136,83 €	4 459,14 €
AVENANTS (Montant H.T.)	0,00 €		0,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL H.T.	80 595,97 €	100,00%	76 136,83 €	4 459,14 €
PENALITES DE RETARD (Montant H.T.)				
RETENUE POUR FINITION (Montant H.T.)				0,00 €
RETENUE DE GARANTIE 5% (Montant H.T.)	0,00 €		0,00 €	0,00 €
COMPTE INTER ENTREPRISE (Montant H.T.)				
TOTAL H.T.	80 595,97 €		76 136,83 €	4 459,14 €
T.V.A. 20%	16 119,19 €		15 227,37 €	891,83 €
TOTAL T.T.C.	96 715,16 €		91 364,20 €	5 350,97 €

Arrêté la présente situation à la somme de :

" CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES "

VENTILATION DES REGLEMENTS				
ENTREPRISES	Montant du marché HT autoliquidation TVA	Cumul HT	Cumul Précédent HT	Situation du Mois
				0,00 €
S/TOTAL sous traitants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Entreprise Principale	96 715,16 €	96 715,16 €	91 364,20 €	5 350,97 €

Fait à Balma, le 18/09/2024

Le Maître d'Ouvrage
HECTARE

Le Maître d'Œuvre VRD
G2 INGENIERIE

G2 INGENIERIE
SASU au Capital de 60 000 Euros
16 avenue Charles de Gaulle
Bâtiment L81 - 31130 BALMA
Tel: 05 34 27 62 21 - Fax: 05 34 27 62 21
SIRET : 422 70 236 00038 - Code APE : 7112B

ENTREPRISE : MIDI TP

CHANTIER : VAL MARIDATS
 COMMUNE: CLERMONT LE FORT
 MAITRE D'ŒUVRE: G2 INGENIERIE
 MAITRE D'OUVRAGE: HECTARE

23V.N.390

DECOMPTE GLOBAL DEFINITIF

MONTANT DU MARCHE HT	80 595.97 €
AVENANT 1 HT	
AVENANT 2 HT	
TOTAL HT	80 595.97 €
MONTANT TVA	16 119.19 €
MONTANT TOTAL TTC	96 715.16 €
RG TTC	4 835.76 €
CAUTION BANCAIRE FOURNIE TTC	4 835.76 €
DELTA COUVERTURE RG/CAUTION TTC	0.00 €
PRORATA HT	
CIE HT	
TOTAL RETENUES HT	- €
MONTANT TVA RETENUES	- €
TOTAL RETENUES TTC	- €
MONTANT TTC OPERATION	96 715.17 €
DÉJÀ PERCU TTC	86 173.31 €
En attente de règlement CP n°3	5 190.89 €
SOLDE TTC A PERCEVOIR DGD	5 350.97 €

Fait à Seysses le 18 septembre 2024

MIDI TRAVAUX PUBLICS
 9, Avenue Pierre Sémard - ZI La Piche
 31600 SEYSSSES

Situation N° 4 - DGD

Code Client : 001028
 N°de Facture 24090033
 Nos ref. Chantier : 23V.N.390

SAS HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
 BP 30020
 34741 VENDARGUES CEDEX

Le 18/09/2024

REFERENCE CLIENT		VAL MARIDATS - 23 LOTS
TRAVAUX	VAL MARIDATS - 23 LOTS Chemin de Rabes 31810 CLERMONT-LE-FORT	

	Rappel marché	Situation cumulée	Situation précédente	Situation mois
Total marché HT	80 595,97	80 595,97	76 136,83	4 459,14 €
Total HT révisé	80 595,97	80 595,97	76 136,83	4 459,14 €
Total TVA (20,00%) :		16 119,20	15 227,37	891,83 €
Montant TTC		96 715,17	91 364,20	5 350,97 €
Total TTC après retenues		96 715,16	91 364,19	5 350,97 €
Total TTC MIDI TRAVAUX PUBLICS		96 715,16	91 364,19	5 350,97 €
Avance forfaitaire perçue	0,00			
Net à payer				5 350,97 €

En application du code des marchés publics et des dispositions du code de commerce (art. L441-3), nos conditions de règlement sont :

- * Règlement par VRT 45J soit le 02/11/2024 sur notre compte ouvert à BPO N° IBAN : FR76 17807000250502104946996
- * Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.
- * Pour les marchés publics : Intérêts moratoires pour retard de paiement = exigibles le jour suivant la date d'échéance, au taux de refinancement de la BCE le plus récent, majoré de 7 points pour les marchés signés jusqu'au 15/03/2013 (et 8 points au-delà). Pour les marchés privés la majoration est de 10 points.
- En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit au créancier. (loi 2013-100 du 28/01/2013).

Facture arrêtée à la somme de CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EURO ET QUATRE VINGT-DIX SEPT CENTIME

Echéance de règlement : **02/11/2024**

Ref.	Désignation des travaux	Marché				Av. Cumulé		Av. Précédent		Av. Mois	
		Qte	U	P.U.	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant
	CLERMONT LE FORT - LE VAL MARIDATS										
3.0	ALIMENTATION EN EAU POTABLE										
3.1	Installation de chantier										
-	Aménagement, signalisation de l'accès chantier, parkings, circulation, zones de stockage. Installation des bungalows, bureaux, vestiaires, réfectoires, WC, douches, magasins, raccordements aux réseaux publics AEP, EDF, PTT, conformément à la législation à préciser au plan d'installation chantier et au PPSPS.	1,00	F	806,41	806,41	1,00	806,41	0,95	766,09	0,05	40,32
	Total : 3.1 Installation de chantier						806,41		766,09		40,32
3.2	Implantation planimétrique et altimétrique										
-	Implantation complémentaire des ouvrages à partir des bases du géomètre de l'opération, Vérification des cotes portées sur le plan, Protection, conservation et remplacement des repères d'implantation pendant la durée du chantier.	1,00	F	456,00	456,00	1,00	456,00	0,95	433,20	0,05	22,80
	Total : 3.2 Implantation planimétrique et altimétrique						456,00		433,20		22,80
3.3	Conduites										
-	Ouverture de tranchées en terrain de toute nature pour pose de conduite profondeur moyenne 1.20 m, hauteur adaptée au diamètre à poser comprenant : * Signalisation balisage de la zone des travaux, * Installation de passerelles piétons, * Epuisements - blindage des fouilles si nécessaire, * Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.	246,00	ML	19,20	4 723,20	246,00	4 723,20	233,70	4 487,04	12,30	236,16
-	Fourniture et mise en place de sable pour lit de pose épaisseur 0.10 m et enrobage 0.10 m d'épaisseur sur la génératrice supérieure du tuyau.	246,00	ML	3,97	976,62	246,00	976,62	233,70	927,79	12,30	48,83
-	Fourniture et pose de grillage avertisseur bleu.	246,00	ML	0,59	145,14	246,00	145,14	233,70	137,88	12,30	7,26
-	Apport de graves concassées 0/20 sous voirie, parkings et piétonniers.	24,60	M3	36,34	893,96	24,60	893,96	23,37	849,27	1,23	44,70
-	Fourniture et pose de conduite PVC ou PEHD série 16 bars :								0,00	0,00	0,00
-	* Ø 63	242,00	ML	6,98	1 689,16	242,00	1 689,16	229,90	1 604,70	12,10	84,46
-	* Ø 32	5,00	ML	2,56	12,80	5,00	12,80	4,75	12,16	0,25	0,64
-	Plus value pour pièces de raccords CPV en fonte :								0,00	0,00	0,00
-	* coudes cones tés 2.00 m.	25,00	ML	8,33	208,25	25,00	208,25	23,75	197,84	1,25	10,41
-	* brides major 2.50 m.	25,00	ML	8,33	208,25	25,00	208,25	23,75	197,84	1,25	10,41
	Total : 3.3 Conduites						8 857,38		8 414,52		442,86
3.4	Robinetterie fontainerie										
-	Vidange robinet quart de tour Ø 40 sous regard compris évacuation PVC Ø 42/50 sur réseau eaux pluviales, conforme aux prescriptions du concessionnaire.	1,00	U	358,01	358,01	1,00	358,01	0,95	340,11	0,05	17,90
-	Niche pour compteur Ø32 conforme aux prescriptions du concessionnaire, pour alimentation du réseau d'arrosage, équipée d'un rail et de robinets avant et après compteur.	1,00	U	766,08	766,08	1,00	766,08	0,95	727,78	0,05	38,30
-	Dispositif de prise de branchement Ø 32 complet pour niche d'arrosage.	1,00	U	203,20	203,20	1,00	203,20	0,95	193,04	0,05	10,16
	Total : 3.4 Robinetterie fontainerie						1 327,29		1 260,93		66,36
3.5	Branchements particuliers										
-	Ouverture de tranchées en terrain de toute	65,00	ML	19,20	1 248,00	65,00	1 248,00	61,75	1 185,60	3,25	62,40

Ref.	Désignation des travaux	Marché				Av. Cumulé		Av. Précédent		Av. Mois	
		Qte	U	P.U.	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant
	nature pour pose de conduite profondeur moyenne 1.20 m, hauteur adaptée au diamètre à poser comprenant : * Signalisation balisage de la zone des travaux, * Installation de passerelles piétons, * Epuisements - blindage des fouilles si nécessaire, * Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.										
-	Fourniture et mise en place de sable pour lit de pose et enrobage.	65,00	ML	3,97	258,05	65,00	258,05	61,75	245,15	3,25	12,90
-	Fourniture et pose de grillage avertisseur bleu.	65,00	ML	0,59	38,35	65,00	38,35	61,75	36,43	3,25	1,92
-	Apport de graves concassées 0/20 sous voirie, parkings et piétonniers.	6,50	M3	36,34	236,21	6,50	236,21	6,175	224,40	0,325	11,81
-	Fourreau PVC Ø 53/63 pour traversées de voirie.	40,00	ML	2,30	92,00	40,00	92,00	38,00	87,40	2,00	4,60
-	Fourniture et pose de canalisations PVC ou PEHD série 16bars compris pièces de raccords : * Ø 25	65,00	ML	2,30	149,50	65,00	149,50	61,75	142,03	3,25	7,48
-	Dispositif de prise de branchement Ø 20 complet.	14,00	U	188,26	2 635,64	14,00	2 635,64	13,30	2 503,86	0,70	131,78
3.6	Total : 3.5 Branchements particuliers Regards et niches						4 657,75		4 424,87		232,88
-	Niche béton préfabriqué monobloc pour compteur Ø20 couverture tampon fonte, avec robinet avant compteur et robinet de purge, y compris manchette, conforme aux prescriptions du concessionnaire.	14,00	U	392,93	5 501,02	14,00	5 501,02	13,30	5 225,97	0,70	275,05
-	Regard pour clapet de dimension et couverture conformes à la demande du concessionnaire.	1,00	U	701,03	701,03	1,00	701,03	0,95	665,98	0,05	35,05
-	Fourniture et pose dans regard de Clapet anti-retour avec robinet vanne amont et aval y compris raccordement sur compteur posé par le concessionnaire : * Clapet anti-retour pour eau potable	1,00	U	550,92	550,92	1,00	550,92	0,95	523,37	0,05	27,55
3.7	Total : 3.6 Regards et niches Plan de recolement - essais						6 752,97		6 415,32		337,65
-	Essais - désinfection.	1,00	F	201,60	201,60	1,00	201,60	0,95	191,52	0,05	10,08
-	Fourniture de 4 dossiers de récolement à l'attention de la maîtrise d'œuvre ainsi que les dossiers de récolement supplémentaires destinés aux concessionnaires (chaque dossier comportant 1 CD format AUTOCAD et PDF et 1 tirage).	1,00	F	226,00	226,00	1,00	226,00		0,00	1,00	226,00
	Total : 3.7 Plan de recolement - essais						427,60		191,52		236,08
4.0	Total : 3.0 ALIMENTATION EN EAU POTABLE DISTRIBUTION EN ENERGIE ELECTRIQUE						23 285,40		21 906,45		1 378,95
4.1	Tranchées										
-	Ouverture de tranchées en terrain de toute nature pour pose de conduite profondeur moyenne 1.20 m, hauteur adaptée au diamètre à poser comprenant : * Signalisation balisage de la zone des travaux, * Installation de passerelles piétons, * Epuisements - blindage des fouilles si nécessaire, * Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.	301,00	ML	18,26	5 496,26	301,00	5 496,26	285,95	5 221,45	15,05	274,81
-	Fourniture et mise en place de sable pour lit de pose et enrobage.	301,00	ML	3,97	1 194,97	301,00	1 194,97	285,95	1 135,22	15,05	59,75
-	Fourniture et pose de grillage avertisseur rouge.	301,00	ML	0,59	177,59	301,00	177,59	285,95	168,71	15,05	8,88
-	Apport de graves concassées 0/20 sous voirie, parkings et piétonniers.	30,10	M3	36,34	1 093,83	30,10	1 093,83	28,595	1 039,14	1,505	54,69
-	Fourreaux Ø100 et enrobage béton pour traversées de voirie (réseau électrique secondaire).	55,00	ML	12,89	708,95	55,00	708,95	52,25	673,50	2,75	35,45
	Total : 4.1 Tranchées						8 671,60		8 238,02		433,58

Ref.	Désignation des travaux	Marché				Av. Cumulé		Av. Précédent		Av. Mois	
		Qte	U	P.U.	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant
4.2	Câbles réseau électrique										
-	Fourniture et déroulage de câble alu HN 33S33 (réseau principal) section : * 3x240 + 95 mm2. * 3x150 + 70 mm2. * 3x95 + 50 mm2.	130,00 120,00 34,00	ML ML ML	33,68 23,28 19,90	4 378,40 2 793,60 676,60	130,00 120,00 34,00	4 378,40 2 793,60 676,60	123,50 114,00 32,30	4 159,48 2 653,92 642,77	6,50 6,00 1,70	218,92 139,68 33,83
-	Fourniture et déroulage de câble alu HN 33S33 (réseau secondaire) section : * 4x35 mm2.	125,00	ML	11,62	1 452,50	125,00	1 452,50	118,75	1 379,88	6,25	72,63
	Total : 4.2 Câbles réseau électrique						9 301,10		8 836,05		465,05
4.3	Grilles de dérivation										
-	Eléments de coupure conformément aux prescriptions d'ENEDIS.	1,00	U	619,70	619,70	1,00	619,70	0,95	588,72	0,05	30,99
-	Mise à la terre du neutre.	6,00	U	72,12	432,72	6,00	432,72	5,70	411,08	0,30	21,64
	Total : 4.3 Grilles de dérivation						1 052,42		999,80		52,62
4.4	Socles et coffrets										
-	Fourniture de socle simple.								0,00	0,00	0,00
-	Fourniture de coffrets S2000.	10,00	U	168,69	1 686,90	10,00	1 686,90	9,50	1 602,56	0,50	84,35
-	Coffrets S20 double sur socle compris Raccordement Modulaire Basse Tension type REMIC 300.	1,00	U	480,67	480,67	1,00	480,67	0,95	456,64	0,05	24,03
-	Coffrets S20 double sur socle compris Raccordement Modulaire Basse Tension type REMIC 450.	2,00	U	619,70	1 239,40	2,00	1 239,40	1,90	1 177,43	0,10	61,97
-	Coffrets S20 double sur socle compris Raccordement Modulaire Basse Tension type REMIC 600.	2,00	U	788,60	1 577,20	2,00	1 577,20	1,90	1 498,34	0,10	78,86
	Total : 4.4 Socles et coffrets						4 984,17		4 734,97		249,20
4.6	Procédure recolement										
-	Dossier de procédure.	1,00	F	495,00	495,00	1,00	495,00	0,95	470,25	0,05	24,75
-	Fourniture de 4 dossiers de récolement à l'attention de la maîtrise d'œuvre ainsi que les dossiers de récolement supplémentaires destinés aux concessionnaires (chaque dossier comportant 1 CD format AUTOCAD et PDF et 1 tirage).	1,00	F	226,00	226,00	1,00	226,00		0,00	1,00	226,00
	Total : 4.6 Procédure recolement						721,00		470,25		250,75
	Total : 4.0 DISTRIBUTION EN ENERGIE ELECTRIQUE						24 730,29		23 279,09		1 451,20
5.0	ECLAIRAGE EXTERIEUR										
5.1	Tranchées										
-	Ouverture de tranchées en terrain de toute nature pour pose de conduite profondeur moyenne 1.20 m, hauteur adaptée au diamètre à poser comprenant : * Signalisation balisage de la zone des travaux, * Installation de passerelles piétons, * Epuisements - blindage des fouilles si nécessaire, * Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.	217,00	ML	11,90	2 582,30	217,00	2 582,30	206,15	2 453,19	10,85	129,12
-	Fourniture et mise en place de sable pour lit de pose et enrobage canalisations.	217,00	ML	3,23	700,91	217,00	700,91	206,15	665,86	10,85	35,05
-	Fourniture et pose de grillage avertisseur rouge.	217,00	ML	0,59	128,03	217,00	128,03	206,15	121,63	10,85	6,40
-	Apport de graves concassées 0/20 sous voirie, parkings et piétonniers.	16,30	M3	36,34	592,34	16,30	592,34	15,485	562,72	0,815	29,62
-	Fourniture et pose de gaine TPC Ø 63.	335,00	ML	2,30	770,50	335,00	770,50	318,25	731,98	16,75	38,53
	Total : 5.1 Tranchées						4 774,08		4 535,38		238,70
5.2	Candélabres										
	Fourniture pose et raccordements des								0,00	0,00	0,00

Ref.	Désignation des travaux	Marché				Av. Cumulé		Av. Précédent		Av. Mois	
		Qte	U	P.U.	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant
-	candélabres ci-dessous mentionnés : Candélabre simple : hauteur de feu 5,00m - Ensemble ISARO de la marque THORN	11,00	U	855,25	9 407,75	11,00	9 407,75	10,45	8 937,36	0,55	470,39
-	- Ensemble thermolaqué poudre polyester - RAL à définir Candélabre simple : hauteur de feu 5,00m - Ensemble solaires SMARTLIGHT POWER 365 5.1 160Wc de chez FONROCHE - Ensemble thermolaqué poudre polyester - RAL à définir		U	2 764,02		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5.3	Total : 5.2 Candélabres Câbles						9 407,75		8 937,36		470,39
-	Fourniture tirage et raccordements de câbles U 1000 RO 2V : * section 4x10 mm2	335,00	ML	7,08	2 371,80	335,00	2 371,80	318,25	2 253,21	16,75	118,59
-	Fourniture et pose de câbles de terre de 25 mm2	335,00	ML	3,54	1 185,90	335,00	1 185,90	318,25	1 126,61	16,75	59,30
5.5	Total : 5.3 Câbles Raccordement EP						3 557,70		3 379,82		177,88
-	Fourniture et pose d'une armoire étanche y compris tableau de commande des Services Généraux Extérieurs, et protection triphasée 1 circuit et cellule de commande jour/nuit, conforme aux prescriptions du concessionnaire.	1,00	F	207,22	207,22	1,00	207,22	0,95	196,86	0,05	10,36
-	Raccordement des câbles sur l'armoire EP	1,00	F	680,66	680,66	1,00	680,66	0,95	646,63	0,05	34,03
5.6	Total : 5.5 Raccordement EP Plan de recolement - Consuel						887,88		843,49		44,39
-	Consuel.	1,00	F	414,00	414,00	1,00	414,00	0,95	393,30	0,05	20,70
-	Fourniture de 4 dossiers de récolement à l'attention de la maîtrise d'œuvre ainsi que les dossiers de récolement supplémentaires destinés aux concessionnaires (chaque dossier comportant 1 CD format AUTOCAD et PDF et 1 tirage).	1,00	F	226,00	226,00	1,00	226,00	0,95	214,70	0,05	11,30
	Total : 5.6 Plan de recolement - Consuel						640,00		608,00		32,00
6.0	Total : 5.0 ECLAIRAGE EXTERIEUR RESEAU TELEPHONE						19 267,41		18 304,05		963,36
6.1	Tranchées										
-	Ouverture de tranchées en terrain de toute nature pour pose de conduite profondeur moyenne 1.20 m, hauteur adaptée au diamètre à poser comprenant : * Signalisation balisage de la zone des travaux, * Installation de passerelles piéton, * Epuisements - blindage des fouilles si nécessaire, * Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique.	301,00	ML	12,46	3 750,46	301,00	3 750,46	285,95	3 562,94	15,05	187,52
-	Fourniture et mise en place de sable pour lit de pose et enrobage.	301,00	ML	1,99	598,99	301,00	598,99	285,95	569,04	15,05	29,95
-	Fourniture et pose de grillage avertisseur vert.	301,00	ML	0,59	177,59	301,00	177,59	285,95	168,71	15,05	8,88
-	Apport de graves concassées 0/20 sous voirie, parkings et piétonniers.	15,00	M3	36,34	545,10	15,00	545,10	14,25	517,85	0,75	27,26
-	Béton dosé à 150 kg pour bétonnage des gaines en traversée de chaussées et sorties de chambres.	30,00	ML	9,17	275,10	30,00	275,10	28,50	261,35	1,50	13,76
6.2	Total : 6.1 Tranchées Alvéoles téléphoniques						5 347,24		5 079,89		267,35
-	Fourniture et pose d'alvéoles téléphoniques Ø 25/28.	500,00	ML	2,19	1 095,00	500,00	1 095,00	475,00	1 040,25	25,00	54,75

Ref.	Désignation des travaux	Marché				Av. Cumulé		Av. Précédent		Av. Mois	
		Qte	U	P.U.	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant	Qte	Montant
-	Fourniture et pose d'alvéoles téléphoniques Ø 42/45.	690,00	ML	2,50	1 725,00	690,00	1 725,00	655,50	1 638,75	34,50	86,25
6.3	Total : 6.2 Alvéoles téléphoniques Chambres de tirage						2 820,00		2 679,00		141,00
-	Fourniture et pose de chambres de tirage en béton préfabriqué couverture par tampon fonte conforme à la norme NF EN124 : * Type L2T.	4,00	U	48,04	192,16	4,00	192,16	3,80	182,55	0,20	9,61
-	Fourniture et pose de borniers PVC.	3,00	U	201,36	604,08	3,00	604,08	2,85	573,88	0,15	30,20
6.4	Total : 6.3 Chambres de tirage Regards d'abonnés						796,24		756,43		39,81
	Regard 30x30 couverture par tampon fonte conforme à la norme NF EN124.	14,00	U	79,76	1 116,64	14,00	1 116,64	13,30	1 060,81	0,70	55,83
6.5	Total : 6.4 Regards d'abonnés Raccordement sur réseau existant (carrefour RD35)						1 116,64		1 060,81		55,83
6.5.1	Mise en place de poteaux										
-	Fourniture et pose de poteau pour raccordement aérien	3,00	U	1 002,25	3 006,75	3,00	3 006,75	2,85	2 856,41	0,15	150,34
6.8	Total : 6.5.1 Mise en place de poteaux Plan de recolement						3 006,75		2 856,41		150,34
-	Fourniture de 4 dossiers de récolement à l'attention de la maîtrise d'œuvre ainsi que les dossiers de récolement supplémentaires destinés aux concessionnaires (chaque dossier comportant 1 CD format AUTOCAD et PDF et 1 tirage).	1,00	F	226,00	226,00	1,00	226,00	0,95	214,70	0,05	11,30
	Total : 6.8 Plan de recolement						226,00		214,70		11,30
	Total : 6.5 Raccordement sur réseau existant (carrefour RD35)						3 232,75		3 071,11		161,64
	Total : 6.0 RESEAU TELEPHONE						13 312,87		12 647,24		665,63
	Total :						80 595,97		76 136,83		4 459,14

Total cumulé HT :	80 595,97 €
Déduction Situation Précédente :	76 136,83 €
Total HT :	4 459,14 €
Total TVA (20,00%) :	891,83 €
Montant T.T.C :	5 350,97 €
Total TTC MIDI TRAVAUX PUBLICS :	5 350,97 €
Net à payer TTC :	5 350,97 €

Echéance de règlement : 02/11/2024

Facture arrêtée à la somme de CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EURO ET QUATRE VINGT-DIX SEPT CENTIME

En application du code des marchés publics et des dispositions du code de commerce (art. L441-3), nos conditions de règlement sont :

* Règlement par VRT 45J soit le 02/11/2024 sur notre compte ouvert à BPO N° IBAN : FR76 17807000250502104946996

* Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

* Pour les marchés publics : Intérêts moratoires pour retard de paiement = exigibles le jour suivant la date d'échéance, au taux de refinancement de la BCE le plus récent, majoré de 7 points pour les marchés signés jusqu'au 15/03/2013 (et 8 points au-delà). Pour les marchés privés la majoration est de 10 points.

· En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit au créancier. (loi 2013-100 du 28/01/2013).

Facture arrêtée à la somme de CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EURO ET QUATRE VINGT-DIX SEPT CENTIME

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OU DE FOURNITURES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Article 1 : Généralités

Notre société est désignée sous le terme Midi TP. Les présentes conditions générales s'appliquent à la fourniture de prestations de service (réalisation de travaux) comprenant éventuellement la vente de certains produits.

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises au client avec la proposition de Midi TP. A défaut de proposition remise par Midi TP, la commande du client ne sera définitive qu'une fois qu'il aura reçu et accepté les présentes conditions générales. En conséquence et sauf conventions particulières, marché ou tout autre document signé par Midi TP, l'acceptation de la proposition de Midi TP ou le fait de passer commande après réception des présentes conditions générales vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions particulières acceptées par Midi TP à l'occasion d'une commande, n'engagent Midi TP que pour cette commande. Ces conditions générales prévalent sauf accord écrit de Midi TP sur toutes les autres conditions du client. Le fait que Midi TP ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation. Suite à sa proposition, Midi TP se réserve le droit de refuser une commande du client si cette dernière présente un caractère anormal, si elle est faite de mauvaise foi ou si elle émane d'un client ne présentant pas de garanties de solvabilité suffisantes ou présentant des impayés. Midi TP peut également subordonner l'acceptation d'une commande à l'octroi de garanties financières.

Article 2 : Garanties financières

Si des garanties financières n'ont pas été demandées par Midi TP ou non produites par le client lors de la commande, ou bien même si elles ont été produites de manière insuffisante, Midi TP pourra alors, à tout moment, pendant l'exécution des travaux et ce, même si ce client n'est redevable d'aucune somme envers Midi TP, mettre en demeure le client de fournir des garanties financières ou des garanties complémentaires. Si ces garanties de paiement ne sont pas fournies dans les 15 jours suivant la mise en demeure, Midi TP pourra alors immédiatement suspendre l'exécution des travaux. Nonobstant les termes prévus à l'article « Clause Résolutoire » ci-après, si la suspension excède une durée de 15 jours, Midi TP pourra alors sans aucune autre formalité ni indemnité résilier la commande et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels Midi TP pourrait prétendre.

Article 3 : Prix

Les prix de Midi TP s'entendent aux conditions économiques en vigueur à la date de la proposition ou de la commande. Ils seront fermes et non révisables si le délai global d'exécution des travaux n'excède pas deux mois. Midi TP pourra les réactualiser à la date de l'ordre de service de début des travaux si celui-ci intervient plus de 30 jours après la remise de la proposition ou à la date de l'ordre de la reprise des travaux si une interruption des travaux demandée par le client intervenait en cours de travaux. Dans tous les cas de variation ou d'actualisation, les prix seront révisés sur la base des index publiés mensuellement dans le Bulletin Officiel de Service des Prix. L'index choisi sera celui correspondant à la nature des travaux, tel que désigné dans la proposition de Midi TP.

Article 4 : Quantités

Les quantités indiquées dans la proposition sont fournies à titre indicatif. Les quantités prises en compte pour l'établissement de la facture seront indiquées sur ladite facture ou le contrat contradictoire établis par Midi TP et le Client.

Article 5 : Travaux Supplémentaires

Les travaux supplémentaires non prévus dans la proposition de Midi TP et qui seraient exécutés suivant la demande écrite du client ou qui s'avéreraient nécessaires pour respecter les règles de l'art seront facturés en régie ou feront l'objet de nouveaux prix et seront révisés dans les mêmes conditions que la commande initiale.

Article 6 : Délais

Les délais d'exécution des travaux sont indiqués aussi exactement que possibles mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport dans Midi TP.

Article 7 : Facturation

La facturation sera établie par Midi TP soit au moyen de facture, soit au moyen de situations mensuelles cumulatives par application des prix de la proposition ou de la commande aux quantités réellement exécutées chaque mois. Toute réclamation émise par le client relative à la facturation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Midi TP dans un délai de huit jours à compter de la réception de la facture sous peine d'irrecevabilité.

Article 8 : Conditions de Règlement

Le paiement des factures émises par Midi TP doit avoir lieu dans le délai précisé sur chaque facture, dans le respect des dispositions légales en vigueur (délais, plafonds et dérogations). A défaut de précision, il sera de 45 jours fin de mois. A défaut de paiement à cette date d'échéance et dès le lendemain, le Client devra payer une pénalité de retard au taux de l'article L441-6 du Code de Commerce sauf stipulation contraire indiquée au recto de la facture sans que ce taux dérogatoire puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts de retard sont payables par chèque. Le défaut de paiement entraînera également l'interruption de toute prestation de service ou de livraison en cours ainsi que l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client à Midi TP à quelque titre que ce soit. Nonobstant les termes prévus à l'article « Clause Résolutoire » ci-après, tout retard de paiement excédant 30 jours donnera droit à Midi TP de résilier la commande et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels Midi TP pourrait prétendre. De plus, toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée à titre de clause pénale, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% de la somme impayée et calculée à compter de l'expiration du délai de régularisation imparti dans la mise en demeure, outre les frais judiciaires, les frais et les dépens pouvant être dus par ailleurs.

Article 9 : Escompte pour paiement anticipé

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Article 10 : Réserve de propriété / Transfert des Risques

Midi TP conserve la propriété des biens vendus, y compris de leurs accessoires, jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoire / le défaut de paiement pourra entraîner la revendication immédiate des biens. Le client supportera dès la livraison, la charge des risques en cas de perte, détérioration ou destruction des biens vendus, ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client devra faire assurer les biens livrés contre les risques de perte, détérioration, destruction, vol... et prévenir immédiatement Midi TP de toutes les mesures prises par des tiers concernant ces produits, notamment en cas de saisie ou d'ouverture de procédures collectives.

Article 11 : Réception des travaux

La réception des travaux sera faite contradictoirement ou, à défaut, résultera du paiement des factures établies après achèvement des travaux / la date d'émission de facture valant date de réception des travaux. Si l'exécution des travaux donne lieu à des réserves de la part du client, celles-ci devront être formulées par lettre recommandée à Midi TP dans les quinze jours suivant la date de réception expresse ou tacite des travaux. Passé ce délai, aucune réclamation sur la qualité des travaux ne pourra être acceptée et le paiement sera exigible dans les conditions précisées ci-dessus.

Article 12 : Clause Résolutoire

Midi TP pourra exiger la résiliation de la commande si le client manque à l'un quelconque de ses engagements. Dans ce cas, Midi TP devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre le client en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai de 10 jours pour ce faire. A l'expiration de ce délai la clause sera réputée acquise. Cette clause étant stipulée au seul bénéfice de Midi TP, l'acheteur ne pourra s'en prévaloir.

Article 13 : Force majeure

Midi TP se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler les commandes du client sans indemnité quand un cas de force majeure en empêche l'exécution normale. De convention expresse, les événements de grève totale, lock-out, incendie, inondation, avarie de matériel, émeutes, guerre, retard de livraison des fournisseurs de Midi TP, arrêt de force motrice, soit chez Midi TP, soit chez ses fournisseurs ou transporteurs, seront notamment considérés comme cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels et quelle qu'en soit la cause.

Article 14 : Confidentialité

Les études, plans, dessins, propositions et documents réunis, établis ou communiqués par Midi TP demeurent la propriété de celle-ci / ils ne peuvent être transmis à des tiers sous quelque motif que ce soit sans l'accord formel de Midi TP.

Article 15 : Contestations

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales seront soumises à l'appréciation des tribunaux dans le ressort de notre siège social qui ont compétences exclusives même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce nonobstant toutes clauses contraires.